

# PROGRAMME DE FORMATION

Formation Ajout de chien

Agent de sécurité cynophile

**Ajout de chien 70 heures  
MINIMUM**

## OBJECTIFS

Ajouter un chien à sa carte professionnelle selon l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité avec un minimum de 70 heures de formation.

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle valide délivrée par le CNAPS du stagiaire et d'un chien.
- Carte nationale d'identité en cours de validité.
- Papiers du chien valides (ICAD, vaccins et LOF).
- Chien ayant 18 mois révolu
- Test binôme Maître-chien/chien avec le formateur.
- SST valide

## MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Un terrain adapté répondant aux critères du CNAPS

Moyens techniques pour les mises en situation

Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

## SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Évaluation de façon continue et régulière durant la formation.

Délivrance d'une attestation de réussite exigée par le CNAPS pour l'ajouter sur la carte professionnelle.

## PROGRAMME

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1- OUVERTURE DE LA FORMATION

2- Obéissance, agilité et sociabilité

3- Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense.

4 - Détection de personnes et objet pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes.

Le nombre d'heure dépend du test réalisé cependant il y a un minimum de 70 heures

**Autorisation CNAPS** : FOP-059-2021-04-09-20200585031

**DUREE** – 70 heures Minimum

**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE** – Sandrine Wlodarczak

**NOMBRE DE PARTICIPANTS** - 5 personnes maximum

**DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS** – Calendrier sur le site

[www.coganconsulting.com](http://www.coganconsulting.com)